



**Fiche d'inscription 2022-2023**  
**« Bienvenue dans notre Cabaret »**

Les cours débutent le jeudi 17 septembre  
Au Fitness New Body, Rue des Allobroges 35, 1227 Les Acacias

**Le cours :** Venez revivre les plus beaux moments de « Cabaret » du film musical (Cabaret, Chicago, Sweet Charity, Nine, Moulin rouge etc...) Chant, danse et théâtre au programme de ce cours fun et glamour, où nous revisiterons ensemble les plus belles scènes de nos films préférés. Pas de prérequis, juste de l'envie !

**Les horaires :** **Les Jeudis de 19h15 à 21h30**

**Tarifs :** 1950 CHF Annuel / 195 CHF sur 10 mois (85 heures de cours sur l'année)

**Spectacle :** Vendredi 09 juin 2021 19h30  
**Pré-générale au théâtre :** jeudi 08 Juin de 18h00 à 22h00  
**Générale au théâtre :** vendredi 09 Juin de 16h30 à 18h00  
**Au Casino Théâtre de Genève**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél privé: \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement interne et des conditions générales

Lieu et date

Signature du participant :

A retourner à [bureau.acmge@gmail.com](mailto:bureau.acmge@gmail.com)

Ou : ACMGE, c/o Fitness New Body, Rue des Allobroges 35, 1227 Carouge



## RÈGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GÉNÉRALES 2022-2023

### INSCRIPTION

L'année scolaire débute le lundi 12 septembre 2022 et se termine le dimanche 18 juin 2023.

### ÉCOLAGE

**Les écolages sont fixés sur une base annuelle et sont payables mensuellement (de septembre à juin).**

Il est possible de régler la totalité des frais en une fois. Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires et jours fériés officiels, durant lesquels l'école est fermée.

Lors de l'inscription, des frais administratifs de 20 CHF vous seront demandés.

### PAIEMENTS DES COURS

**Attention : Aucune facture n'est envoyée systématiquement.**

Les paiements doivent être effectués chaque début de mois et au plus tard le 5 sur le compte bancaire de l'ACMGE, Nous vous recommandons de mettre en place un ordre permanent sur 10 mois

### SUIVI DES COURS

L'équipe pédagogique s'engage à offrir un enseignement de qualité, c'est pourquoi nous souhaiterions que vous assistiez régulièrement aux cours de septembre jusqu'à fin juin.

Les répétitions pour les spectacles sont obligatoires

### RÉSILIATION

Une annulation de l'inscription est possible en faisant parvenir un courrier à la direction avant le 01 novembre 2022. A cette date, vous devrez régler 2 mois de désistement. Passé le 01 novembre 2022, le cours est dû jusqu'au 18 juin 2023. En cas de force majeure, une rupture de contrat pourra vous être proposée par la direction avec 3 mois de dédit.

### ACCÈS AUX COURS ET LOCAUX

Un élève peut se voir refuser l'accès aux répétitions pour les raisons suivantes :

- Comportement inadéquat
- Non-respect du règlement de l'ACMGE
- Arrivées tardives successives sans motif valable

Une tenue confortable, des cheveux attachés et une bouteille d'eau sont indispensables. Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux.

La nourriture et les boissons, à l'exception des bouteilles d'eau, ne sont pas autorisées à l'intérieur des salles de cours.

La direction décline toute responsabilité en cas d'objets oubliés ou volés au sein de l'école.

### DIVERS

Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par l'ACMGE : chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile